

ILFORD PHOTO

HARMAN technology Ltd

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ID-11 Révélateur (Partie A)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ID-11 Révélateur (Partie A)
Numéro du produit	1960457, 1960475
Identification interne	10009
Taille du récipient	8g; 40g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Révélateur Photographique
--------------------------	---------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Distributeurs
France: Lumière Imaging France SAS,
Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle,
F-69443 Lyon Cedex 3. Tel: +33 4 26 29 85 53.
Belgique: De Beukeler NV,
Boomsesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgique.
Tel: +32(0) 3 870 59 00. Fax: +32(0) 3 870 59 12

Suisse: LE BON IMAGE GmbH,
Langener Str. 100, D-63073 Offenbach, Allemagne.
Tel: +49(0) 69 86 00 65 15,
Fax: +49(0) 69 86 00 65 16.
e-mail: info@bon-image.com.
Importateur Suisse: voir à droite

Personne à contacter	France: Contacter Distributeur, email: info@lumiere-imaging.fr
	Belgique, Suisse: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France: En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59
	Belgique: Centre Antipoisons, Tél: 070 245245
	Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 145, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

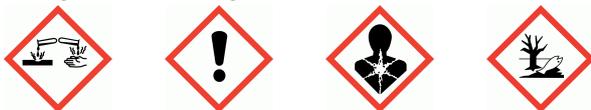
Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 2 - H351 STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

ID-11 Révélateur (Partie A)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

Contient

HYDROQUINONE, SULFATE DE BIS(4-HYDROXY-N-MÉTHYLANILINIUM)

2.3. Autres dangers

Aucunes informations disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

HYDROQUINONE		60-100%
Numéro CAS: 123-31-9	Numéro CE: 204-617-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119524016-51-XXXX
Facteur M (aigu) = 10		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 2 - H351 Aquatic Acute 1 - H400		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Carc. Cat. 3;R40 Muta. Cat. 3;R68 Xn;R22 R43 Xi;R41 N;R50

ID-11 Révélateur (Partie A)

SULFATE DE BIS(4-HYDROXY-N-MÉTHYLANILINIUM)		10-30%
Numéro CAS: 55-55-0	Numéro CE: 200-237-1	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Acute Tox. 3 - H301 Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 2 - H373 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22,R48/22 R43 N;R50/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Placer la victime hors de la source de contamination. Retirer les vêtements imprégnés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses. Peut provoquer les lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Soufre. Azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

ID-11 Révélateur (Partie A)

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas respirer les poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter tout déversement. Lire et suivre les recommandations du producteur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conseils de stockage pour assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de sa durée de vie déterminé: Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROQUINONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

C2, M2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles.

M2 = Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles.

HYDROQUINONE (CAS: 123-31-9)

ID-11 Révélateur (Partie A)

DNEL	Industrie/Professionnel - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 128 mg/kg p.c. /jour Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7 mg/m ³ Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 64 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.74 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.5 mg/m ³
PNEC	- Eau; 0.000114 mg/l - Eau de mer; 0.0000114 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.00098 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.000097 mg/kg - rejet intermittent; 0.00134 mg/l - Sol; 0.000129 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 0.71 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Cristaux. Poudre pulvérulente.
Couleur	Blanc/blanc cassé. Crème.
Odeur	Pas d'odeur caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 4
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. 100%

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	La réactivité de ce produit sera typique de celle de la classe de produits suivante: Réducteurs.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	--

ID-11 Révélateur (Partie A)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 342,86

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Le produit contient une substance qui est classifié comme: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Le produit contient une substance qui est classifié comme: Susceptible de provoquer le cancer.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

La poudre peut irriter la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Peut provoquer les lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer une allergie. Peut provoquer une hypersensibilité. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voie d'exposition

Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Considérations médicales

Peut aggraver les affections existantes suivantes: Affections cutanées et allergies. Problèmes aux yeux déjà existants.

HYDROQUINONE

Toxicité aiguë - orale

ID-11 Révélateur (Partie A)

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	375,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	375,0
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

SULFATE DE BIS(4-HYDROXY-N-MÉTHYLANILINIUM)

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	200,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	200,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité	Le produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.
-----------------	---

HYDROQUINONE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L₅₀	0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 0.10-0.18 (Fathead Minnow) mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 0.05 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 hours: 1.0 mg/l, Algues

SULFATE DE BIS(4-HYDROXY-N-MÉTHYLANILINIUM)

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L₅₀	0.1 < L(E)C50 ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 0.25 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 0.02 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 hours: 10 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

ID-11 Révélateur (Partie A)

Facteur M (chronique) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

HYDROQUINONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

Classe déchet 090101

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Des exceptions applicables aux polluants marins en petits emballages s'appliquent à ce produit, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de l'étiqueter ni de le transporter conformément aux règlements sur les marchandises dangereuses. Voir ADR SP 375, IATA SP A197 et IMDG 2.10.2.7.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3077

N° ONU (IMDG) 3077

N° ONU (ICAO) 3077

N° ONU (ADN) 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS HYDROQUINONE, bis(4-HYDROXY-N-METHYLANILINIUM) SULPHATE)

Nom d'expédition (IMDG) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS HYDROQUINONE, bis(4-HYDROXY-N-METHYLANILINIUM) SULPHATE)

ID-11 Révélateur (Partie A)

Nom d'expédition (ICAO) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS HYDROQUINONE, bis(4-HYDROXY-N-METHYLANILINIUM) SULPHATE)

Nom d'expédition (ADN) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS HYDROQUINONE, bis(4-HYDROXY-N-METHYLANILINIUM) SULPHATE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Code de classement ADR/RID M7

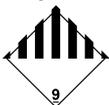
Etiquette ADR/RID 9

Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

Classe ADN 9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ADN) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ID-11 Révélateur (Partie A)

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Voir le document annexé: Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)[= Safe Use of Mixtures Information (SUMI)]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR HARMAN TECHNOLOGY. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

Références littéraires clés et sources de données

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling
Fiche de données de sécurité. divers fabricants. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

Publié par

Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com

Date de révision

02/06/2017

Révision

2

Remplace la date

14/05/2015

Mentions de danger dans leur intégralité

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

**Phototraitement automatisé faisant appel à des produits à base
poudreuse.**

Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous. Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs « Dose dérivée sans effet » (DNEL) et « Concentration prévisible sans effet » (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	15 minutes par jour pour la dissolution et le mélange des poudres.
Fréquence d'exposition	240 jours par an.
État physique	Livré : poudre concentrée. Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure). Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail. Mettre en place une supervision pour s'assurer que des mesures de gestion des risques ont été mises en œuvre et sont correctement utilisées et pour confirmer que les conditions opérationnelles sont bien respectées.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé	<p>Livraison et stockage : Porter des gants de type approprié et une blouse de laboratoire.</p> <p>Application : Porter une blouse de laboratoire et, en cas de risque d'exposition, porter une protection de type approprié au niveau des yeux et des gants et un masque respiratoire de types adéquats.</p> <p>Chargement, nettoyage, mélange : Porter une protection appropriée au niveau des yeux, avec des écrans latéraux, et porter des gants, une blouse de laboratoire et un masque respiratoire lors de chaque mélange de poudre ayant pour but de produire des solutions aqueuses.</p> <p>Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité.</p> <p>Assurer une ventilation adéquate. Si la ventilation est insuffisante, porter un masque respiratoire lors de chaque manutention de poudres.</p> <p>Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours.</p> <p>Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs.</p> <p>Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle.</p>
---	---



Bons conseils pratiques	
<p>Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas. Se laver les mains avant chaque pause et après le travail. Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Stocker à la température ambiante.</p>	
Mesures écologiques	
<p>Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau. Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales. S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets. Ne pas s'en débarrasser avec les déchets généraux de bureaux.</p>	
Descripteurs d'utilisation	
IS-Utilisation dans des établissements industriels.	
PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.	
SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.	
PC30-Produits photochimiques.	
<p>PROC3- Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique, par le biais de procédés clos à lots, présentant un risque occasionnel, mais maîtrisé, d'exposition, ou en faisant appel à des procédures offrant des critères équivalents de rétention. PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots. PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées. PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.</p>	
ERC6b-Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif dans un établissement industriel (sans inclusion dans ou sur l'article).	
ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)	
Informations supplémentaires sur la composition du produit	
<p>La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange. Chaque ingrédient impliqué dans cette classification figure à la Section 3 de la fiche de données de sécurité. La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition. Le mélange de solutions aqueuses crée une méthode de gestion des risques légèrement différente de celle du mélange de poudres car le mélange de poudres est généralement confié à des opérateurs qui portent des masques respiratoires de type approprié, en fonction de la granulométrie des particules et du danger que représente chaque substance. Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.</p>	

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation professionnelle)

Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	1 heure par jour pour la dilution des concentrés liquides ou la dissolution des poudres (le cas échéant). 1 heure par jour pour les activités de mélange et élimination. 6 heures par jour pour l'application (= traitement).
Fréquence d'exposition	Dissolution des poudres : 25 jours par an. Dilution des liquides et toutes les autres activités : 50 jours par an.
État physique	Livré : liquide concentré ou poudre concentrée. Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure). Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison. Aucun matériel de protection des voies respiratoires ne devrait s'avérer nécessaire lorsque les conditions opérationnelles sont normales, à condition qu'il y ait une ventilation adéquate. Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours. Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle.
---	--



Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène et de sécurité.
Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.
S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets.
Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

Descripteurs d'utilisation

PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit. Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation par le consommateur)

Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles

Maximum duration	15 minutes par jour pour la dissolution des poudres (le cas échéant). 15 minutes par jour pour les activités de mélange et élimination. 4 heures par jour pour l'application (= traitement).
Fréquence d'exposition	Dissolution des poudres : 12 jours par an. Dilution des liquides et toutes les autres activités : 25 jours par an.
État physique	Livré : liquide concentré ou poudre concentrée. Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation de bon niveau. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
	

Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.
 Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
 Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.

Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

Descripteurs d'utilisation

C-Utilisation par des consommateurs.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit.

Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.